

Lille, le 18 Février 2021



Communiqué de presse

NON à la dégradation des conditions de travail et de la mise en place des 1607 heures à la MEL !

Interpellation des élu.es lors du Conseil du 19 février

Aujourd'hui, sous prétexte d'appliquer la loi nationale dite de « transformation » de la Fonction publique, **la MEL propose d'engager des « négociations » sur l'augmentation du temps de travail**, alors qu'elle dispose toujours du principe de libre administration des collectivités locales !

Elle prévoit de porter à 1607 heures le temps de travail annuel dans la Fonction publique, sans prendre en compte nos différents régimes horaires, contraintes, système de RTT souvent inéquitable pour les cadres, ou encore les contraintes spécifiques liées aux différents métiers des services publics. C'est l'estocade portée à notre statut de fonctionnaires !

Rappelons que pour les agents de la Fonction publique Territoriale le temps de travail effectif est de 38,5 heures par semaine en moyenne, et de 42 pour les cadres !

Cette augmentation est d'autant plus injuste quand on sait qu'en réalité, études et rapports à l'appui, le travail effectif dans la Fonction publique territoriale est de 38,5 heures par semaine et 42 pour les cadres (source : DGCL, *Rapport sur l'état des collectivités*).

Or, de nombreuses collectivités s'inscrivent déjà contre cette interprétation de l'article 47 de la loi dite de « transformation » de la Fonction publique et n'appliqueront aucune augmentation du temps de travail. (*Conseil départemental du Val-de-Marne, mairie de Bonneuil-sur-Marne, mairie de Chevilly-Larue, mairie de Fontenay-sous-Bois, mairie de Gentilly, mairie d'Ivry-sur-Seine, mairie de Villejuif, mairie de Vitry-sur-Seine, EPT « Grand-Orly Seine Bièvre... »*)

Nous revendiquons également la réduction significative du temps de travail et passer aux 32 heures de travail hebdomadaire, qui permettront d'améliorer nos conditions de travail et d'embaucher des effectifs supplémentaires. Le dégel et l'augmentation du point d'indice de 10% minimum pour au moins rattraper l'amputation du pouvoir d'achat de nos salaires depuis plus de 10 ans.

Nous serons présents lors du Conseil du 19 Février 2021 à 16h00 avec nos camarades d'Esterra, également victimes de dégradations de leurs conditions de travail, pour rappeler aux élus métropolitains les exigences des agents du service publics. D'autres syndicats CGT du territoire lillois viendront soutenir notre démarche sur place ce jour-là.

Ainsi, les nuages s'accumulent dans le microclimat social de la MEL !

Les agent.es sortent rincé.es du mandat précédent calamiteux, dominé par l'omnipotence de Bruno CASSETTE, alors DGS de la MEL. Ce mandat a été catastrophique sous bien des aspects : « management par terreur », réorganisations permanentes désorganisant les services, usage excessif des sanctions disciplinaires, pressions et menaces à l'encontre des élu.es syndicaux, recrudescence des dépressions (dont plusieurs ont été reconnues en tant que maladie imputable au service), des tentatives de suicide, et des suicides en relation avec une situation de souffrance morale au travail.

A cette dégradation des relations sociales est venue s'ajouter la dégradation des conditions matérielles de travail, suite à l'installation du Siège de la MEL à Biotope. Le rapport d'expertise CHSCT réalisé par le cabinet SECAFI sur ce bâtiment met en évidence de nombreux points de vigilance non traités à ce jour, alors que le siège n'est occupé qu'à hauteur de 30% : sur-densité des espaces de travail, piètre efficacité acoustique du bâtiment...

Les risques professionnels induits par une telle situation sont alarmants : bruit, troubles de concentration, troubles sociaux psychiques (« qualité empêchée », perte de sens....)

C'est pourquoi la CGT MEL a pris ses responsabilités et a émis deux signalements, fin octobre / début novembre 2020, auprès de la Procureure de la République de Lille, concernant des faits potentiellement délictueux, en application de l'article 40-2 du Code de procédure pénale. Ces faits concernent des manquements aux règles de prévention découlant des choix d'aménagement du nouveau siège (Biotope), de graves manquements de la MEL aux obligations de prévention destinées à protéger les agents, notamment s'agissant des troubles sociaux psychiques, de discrimination syndicale, voire de harcèlement moral à l'encontre de militants et d'élus syndicaux de la CGT MEL.

Contact presse :

Frédéric PARISOT – Secrétaire général de la CGT MEL
06 22 81 28 17